

20 millions d'€ APAR

Le 7 mai 2009, **4 organisations syndicales* sur 5 ont signé un accord (1)** dans la métallurgie (notre branche) qui **décliné chez DASSAULT AVIATION s'est appelé APAR** (accord relatif à l'Accompagnement des Périodes d'Activité Réduite).

L'accord APAR a été signé chez DASSAULT AVIATION le 24 juin 2009 par 4 organisations syndicales* sur 5.

L'accord ANI (Accord National Interprofessionnel) auquel une organisation syndicale fait référence pour justifier le fait qu'elle n'a pas signé l'accord APAR, n'a été signé qu'en octobre soit 3 mois après l'accord APAR chez DASSAULT (et après le début du chômage partiel). Toutefois, **l'ANI, auquel cette organisation syndicale se réfère, est inférieur à notre accord société (APAR).** En effet, **l'ANI se limite à faire en sorte que l'acquisition des jours de congés payés ne soit pas impactée par le chômage partiel. Mais le nombre de jours RTT/capitalisation lui reste impacté. Il n'y a pas non plus dans l'ANI le maintien de la participation et de l'intéressement, le biseau équipier amélioré, le maintien des garanties prévoyance, le maintien des cotisations retraite etc...**

Contrairement à ce qui a été écrit hier, l'ANI du 2 octobre n'oblige pas au maintien de la participation et de l'intéressement. Donc, si nous en bénéficions, aujourd'hui (entre autres), c'est grâce aux 4 organisations syndicales signataires* de l'accord APAR. Ces 4 organisations syndicales signataires* ont ainsi évité une **perte de 10 % sur la participation en 2009 et 2010. Prétendre que c'est grâce à l'ANI du 2 octobre est tout simplement faux.**

On peut se demander pourquoi une organisation syndicale qui a signé l'ANI n'a pas signé l'APAR dans la mesure où ce dernier est bien plus favorable.

La CFDT ne s'est pas contentée de défendre les intérêts des salariés durant cette période. Elle le fait continuellement notamment :

En signant l'accord annuel 2010, la CFDT a évité le 0% pour les salariés DASSAULT.

(1) accord national du 7 mai 2009 relatif à des mesures urgentes en faveur de l'emploi dans la métallurgie.

* CFDT – FO – CGC – CFTC

La CFDT a signé un accord annuel qui fait que 20 millions d'Euros vont passer de la poche de DASSAULT dans la poche de ses salariés :

Pour l'essentiel, voici ce que nous ne voulons pas laisser dans la caisse de la Société...

- ✓ **Des Augmentations Individuelles autres qu'à 0% ;**
- ✓ **Une Augmentation Générale autre qu'à 0% en cas de contrat Rafale export ;**
- ✓ **Un abondement PERCO d'1 million d'€ et amélioré pour les plus de 55 ans ;**
- ✓ **Une journée de congé ;**
- ✓ **Une hausse de la Rémunération Mensuelle Garantie de 3,4 % ;**
- ✓ **L'amélioration du Biseau Equipier et une négociation spécifique sur les conditions de cessation du travail en Equipes ;**
- ✓ **La participation de la Société à 50% (ouvrant la route aux 60%) de la cotisation pour la mutuelle des salariés non-cadres et permettant un désengagement financier des CE ;**
- ✓ **Une prime en cas d'un deuxième contrat Rafale export ;**

Sans la signature d'au moins une Organisation Syndicale représentative (plus de 30 % aux élections CE), tout cela était perdu pour les salariés mais conservé pour la Société. Selon nos calculs, **l'ensemble de ces mesures représentent un coût Société de plus de 20 millions €** Avions-nous le droit en refusant de signer l'accord annuel de faire ce cadeau de 20 millions € au patron ? Devions-nous nous contenter d'attendre qu'une autre Organisation Syndicale le signe... et la critiquer ?

Pour autant, nous **ne prétendons pas avoir "décroché le Loto", et nous comprenons le mécontentement de salariés** qui s'attendaient à une meilleure reconnaissance de la part de la Société. En se prononçant pour la signature, la CFDT a fait le pari que la société décrochera un premier contrat Rafale export. **Car sans Rafale Export, les conséquences seraient certainement plus graves que la seule non augmentation générale de 1%.**

Cet accord a été également rendu applicable par le fait que la CGT et la CGC, qui ne l'ont pas signé, ne l'ont pas non plus dénoncé. Elles en avaient tout à fait le droit pour ne pas dire le devoir si cet accord ne leur convenait pas.

La CFDT a signé contre le 0%...pour les 20 millions d'€